

■ **L GK Landes Genossenschafts Kasse**, à Sion, exercice d'activités dans le cadre d'une entraide solidaire, au sens de l'esprit coopératif de neutralité et d'indépendance, société coopérative (FOSC no 56 du 21. 03. 2001, p. 2092). La société n'ayant plus d'actifs réalisables et aucune opposition à la radiation n'ayant été formulée, la raison sociale est radiée d'office en application de l'art. 89 ORC.

Journal no 1102 du 24.07.2003
(01108704 / CH-626.5.004.338-4)